

Image not found or type unknown



Frais d'entretien pour l'enfant apres separation

Par **kikiss**, le **21/09/2010** à **15:37**

Bonjour,
Séparée depuis 5 ans,, du pere de mon fils, ce dernier me verse une pension alimentaire tous les mois. Cependant, j'ai perdu une partie de mes primes lorsque j'ai changé de patron à mon travail. Alors j'ai demandé a mon ex de payer l'ecole de son fils, il a refusé! c'est une ecole privée qui coute cher pour moi, puis-je demander à l'ecole de lui envoyer la facture ou dois-je passer par un tribunal?
Merci par avance pour votre reponse.

Par **mimi493**, le **21/09/2010** à **16:22**

Vous devez passer par un juge. Le juge peut refuser que le père soit contraint de payer une école privée si c'est un choix que vous avez fait sans l'accord du père.
Sauf, évidemment, si lors de l'inscription, les deux parents ont signé le contrat avec l'école et que les deux se sont engagés à payer.